

COMMUNE DE LAMALOU LES BAINS - 3

BUDGET PRINCIPAL 2022**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

Le budget principal de la commune pour l'exercice 2022 se structure sur la base des orientations stratégiques énoncées par la nouvelle équipe municipale lors de leur prise de fonction en mai 2017, mais aussi au regard du rapport 2017 de la Chambre Régionale des Comptes. Cette stratégie est réaffirmée par l'équipe municipale réélue en 2020.

Ce budget 2022 essaie de prendre en compte tous les effets de contraintes liés à la crise sanitaire et au conflit armé en Ukraine. Des augmentations des dépenses énergétiques sont à prévoir.

La commune se doit de continuer à maîtriser ses marges budgétaires pour investir, tout en inscrivant la collectivité dans une baisse de son niveau d'endettement.

Cette stratégie s'articule autour de 3 points :

1. Une maîtrise rigoureuse de nos dépenses de gestion :

Des gros efforts ont été portés sur les budgets 2017 à 2021 permettant ainsi de dégager une capacité d'autofinancement brute de 500 k€ en 2017, de 690 k€ en 2018, de 846k€ en 2019, de 1.036 k€ en 2020 et de 933 k€ en 2021.

Le budget 2022 impose à la collectivité de rester vigilante au regard notamment de l'inflation qui pourrait grimper à plus de 4% en 2022. La revalorisation des bases de valeurs locatives pour l'année 2022 est figée à +3.4%, permettant à la commune de lever, à taux d'imposition fixe par rapport à 2021, un produit supplémentaire de + de 60.000 €.

- **Les recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles restent quasi-stable** entre 2021 [réalisé = 4.312 k€] et 2022 [4.316 k€]
- **Les dépenses réelles de fonctionnement subissent une augmentation de 7%** par rapport au réalisé 2021. [3.341 k€ / 3.575 k€]
- **Le prélèvement prévisionnel 2022 de la section de fonctionnement est arrêté à 1.148 k€** contre un excédent de fonctionnement dégagé de 1.350 k€ en 2021.

*La stratégie élaborée en 2017 qui prévoyait une amélioration de la capacité d'autofinancement [CAF] porte ses fruits **puisque la CAF nette est en constante augmentation depuis 2017** [de +69k€ en 2017 à +653k€ en 2020]. Cependant, l'exercice 2021 constate une CAF nette en baisse à 563k€ et le **budget 2022 prévoit une dégradation de la CAF nette à 400k€.***

2. Maintien à l'identique des taux des différentes taxes.

La réforme de la fiscalité avec un nouveau schéma de financement entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021 est sans incidence pour la commune. Le produit fiscal, après compensation de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, reste stable. Les taux communaux restent donc identiques à 2020 et 2021.

3. Investir en empruntant modérément tout en continuant le travail de désendettement

La stratégie initiale sur les investissements consistait à limiter à 500 k€ par an en moyenne les dépenses d'équipements afin de ne pas recourir à de nouveaux emprunts. Pour 2018, il a été réalisé 481 k€ de dépenses d'équipements, 500k€ en 2019, 953 k€ en 2020 et 1 million d'euros en 2021.

La période 2021-2026 sera une période où la commune va pouvoir mener à bien des projets structurants. Le recours à l'emprunt à long terme permettra le financement en partie de ces projets.

Néanmoins les objectifs sur le mandat seront de réduire le capital de la dette restant dû à moins de 5 millions d'euros à l'horizon 2026 [6.8 millions d'euros en 2017] et de maintenir la capacité de désendettement de la commune en dessous des 8 ans. [13.59 en 2017].

Les diverses perspectives indiquent que la capacité d'emprunt de la commune serait de l'ordre de 300k€ annuel.

2022 sera une année où les dépenses d'équipements devraient largement dépasser le million d'euros en réalisation [2.345 k€ en prévisions dont 994 k€ de reste à réaliser]. Certains programmes importants comme le forage Usclade [330k€] vont arriver à terme sur l'exercice 2022 et d'autres vont enregistrés un commencement de travaux comme la modernisation et la réhabilitation du Centre Ulysse.

L'équilibre budgétaire 2022 de la section d'investissement sera assuré par un seul emprunt de 291 k€ afin de financer principalement les travaux de modernisation et de réhabilitation du Centre Ulysse.

Malgré une hausse prévisible des dépenses, la stratégie de maîtrise des dépenses de gestion continue à porter ses fruits puisque le désendettement de la commune se poursuit avec un capital restant dû à 5.09 millions d'euros contre en 2016 à 7.23 millions d'euros.

**Guillaume Dalery
Maire de Lamalou les Bains**

